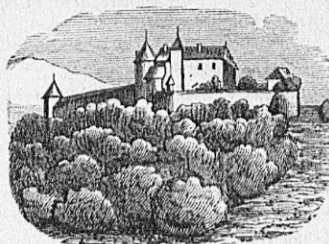




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50

» » 6 mois » 2.—

Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton

10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.

la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

publique.
en vente par voie de
le lundi 9 février pro-
ces du matin, au Café
le: 11 chevaux de
biture. [1287
favorables de paiement.

hypothécaires.
hypothèques des fonds
3/4 et 5 0/0.
ANDREY, Notaire.

T D'OR
1240 le kilo,
e l'Union, Bulle.

San Francisco Moret
du Commerce,
é Pythou, BULLE,

en bouteilles,
és pour les malades, tels
Alicante, Mus-
e, Marsala, Ran-
e, ainsi que les vins
pour emporter.
gnac, Vermont,
[1244
re qualité et de prove-
— Prix très modérés.

beille.
es d'hommes
r mesure.

CONFECTIONS
and choix
depuis fr. 7.80.
NTEAUX D'ENFANTS
d Biemann
E LAUSANNE
ribourg. (H 134 F)

A LOUER.
y entrer au 1^{er} Août
et grand magasin
ement au premier étage,
ille de Bulle, avec une
ix principales rues.
tions et voir les locaux
otaire FAYRE à BULLE.

mettre
F magasin de
Quatre Sai-
jusqu'à la remise, tou-
s seront vendues au
t même au dessous.
Esther Dalloz.

Ville de Fribourg
tirage aura lieu le 15
e 5000 fr. chacun.
ANDREY, Notaire.

ORTANT.
os dents naturelles
lacier celles qui sont
vous voulez jouir
santé. [1271
IONS GRATUITES
à M. F. Bugnon,
te, à Fribourg, le-
a à Bulle, Hôtel de
es jours de foire.

Cordiale Brun
r. 1. 50 le kg.
onstituant pour les ani-
es. — Cette poudre est
ante et appétissante;
forces et facilite la
i pour tous pays.
pharmacie Brun,
e St-Gervais, GENÈVE.

ryère. Gérant: Ch. Morel

BULLE, le 13 Février 1885.

LES MASQUES.

Quand l'hiver en robe blanche
Vient dans nos cantons,
A nos toits et sur la branche,
Broder ses festons;

Quand sous les froides haleines
Le frimas étend
Sous les bois et sur nos plaines
Son voile éclatant;

Quand la neige s'amoncele
Aux creux des vallons
Et que le givre étincelle
Sur les mamelons;

Quand plane sur la montagne
Le froid boréal,
Alors se met en campagne
Le gai Carnaval.

D'Arlequin sur nous qu'on pende
Les vieux oripeaux;
Partons en légère bande
Comme les moineaux.

Sans frein, mais sans trop tapage,
Nous nous élançons,
Ayant le masque au visage,
Au cœur les chansons.

D'intrigues allons en quête
Par monts et par vaux,
Faisons une riche emplette
De secrets nouveaux.

— Allez, riez sans contrainte;
Du masque d'un jour
Le pays n'a nulle crainte:
Un jeu sans détour.

A l'austère jour des Cendres,
Adieu faux portraits,
Ris, jeux, innocents esclandres.
Nul n'a de regrets.

Craignons le masque qui dure
En toute saison
Et qui sous sainte figure
Forme sa moisson.

Hélas! trop commune race
Qui perd le canton;
Démasquons sa double face
A coups de bâton.

Dieu sous les masques regarde.
O vous qui trônez
Par mensonge, prenez garde
A tous vos faux nez.

X.

Les traitements scandaleux.

La *Liberté* de mercredi, dans un article de fond de six colonnes, fait le procès en due forme au *Bureau international des Postes* qui siège à Berne et dont le directeur est, on le sait, M. l'ancien conseiller fédéral Eugène Borel.

Au dire de l'organe autorisé du parti gouvernamental fribourgeois, le personnel de ce bureau international toucherait des traitements hyperboliques, scandaleux et que l'on ne peut tolérer plus longtemps.

La Suisse contribue aux frais de cette institution internationale évidemment utile, mais que nous ne voulons pas discuter pour le moment, par une allocation annuelle de 1300 francs environ, ce qui représente pour le canton de Fribourg, pris isolément, une dépense de 50 à 60 francs par an.

Ainsi, une dépense publique de 50 à 60 francs, qui vous paraît exagérée, doit être supprimée ou réduite parce qu'elle contribue à entretenir un bureau inter-

national qui siège à Berne et dont vous n'aimez pas le personnel!

Fort bien pour l'esprit d'économie qui a, nous nous en doutons, été le moindre de vos soucis lorsque vous avez écrit votre réquisitoire contre M. Borel et les employés de son bureau; mais daignez, grand et puissant organe de ce si excellent gouvernement de Fribourg, détourner un instant vos regards de Berne pour les reporter sur votre incomparable bureaucratie. Nous vous aiderons dans vos investigations et dans votre zèle à faire des économies. Pour peu que vous vouliez vous rendre à l'évidence, nous vous promettons de vous indiquer pour plus de cent mille francs par an de rognures parfaitement justifiées.

Commençons aujourd'hui par l'emploi de percepteur des droits de consommation.

Celui de Bulle seul, avons nous dit déjà, pour un travail insignifiant et que pourrait parfaitement faire un gendarme en sus de son service, gagnerait 3000 francs par an!

Quoi, vous ne voulez pas que le canton de Fribourg contribue par 50 à 60 francs annuellement à l'entretien du bureau international des postes et télégraphes et il vous est indifférent de laisser prendre aux contribuables fribourgeois 3000 francs pour payer un office qui n'en vaut pas même 300!

Ah! c'est que l'employé à 3000 fr. est un des actifs souteneurs de votre despotisme, qu'il est de la franc-maçonnerie noire, tandis que les employés du bureau international des postes et télégraphes seraient l'un ou l'autre, peut-être, de l'autre maçonnerie!

CONFÉDÉRATION

Conseil fédéral. — Le recours de la municipalité de Lugano contre la décision du gouvernement tessinois en matière d'inscriptions électorales est reconnu en partie fondé, et les cinq amendes de 500

les eaux, où elle formait des lits de mer ou de lacs immenses, et son imagination hésitante ressuscite pour sa seconde vue des tableaux et des scènes qu'en réalité le ciel a seul vus se dérouler.

En effet, il y a en, pour la Gruyère aussi, des temps où, quand le soleil se levait, ses premiers rayons ne frappaient pas encore la pointe de la Dent de Broc ou la cime du Moléson; ils glissaient sur d'immenses nappes blanchâtres d'une eau profonde, au-dessus desquelles peut-être pointaient au loin le Mont-Blanc ou la Jungfrau, qu'alors la glace ne recouvrait pas; et la lumière jouait à la surface des eaux tantôt calmes ou clapotantes, tantôt agitées et bruyantes, selon que le vent y soufflait en zéphyr ou en aquilon.

Plus tard, dans un autre âge de ces contrées, quelques sommets, probablement peu escarpés, émergèrent au-dessus des vagues, et, peu à peu, des étendues de terre, îles ou promontoires, plus ou moins considérables, se couvrirent d'une végétation bien peu semblable aux plantes actuelles; il y avait, par exemple, des fougères aux feuilles gigantesques qui se recourbaient gracieusement sur un tronc puissant; des arbres qui prenaient l'aspect de hauts palmiers, avec une écorce disposée en écailles de poisson, avec des feuilles qui avaient l'apparence d'énormes plumes; sur ce sol nouveau bondissaient, paissaient ou s'entredéchiraient des animaux différents, oh! mais bien différents de ceux que l'on soigne et qu'on aime à voir dans ces vallées et sur ces montagnes, des bêtes monstrueuses, des mammifères d'une grosseur extraordinaire, dont la géologie a rencontré les corps conservés, ou les squelettes, ou seulement quelques os dans certaines couches de l'écorce terrestre; ils jouissaient de leur vie sans avoir à craindre l'homme absent; mais, par contre, ils avaient à craindre ces révolutions du globe qui, en un jour, en une heure peut-être,

bouleversaient leur monde et les enterraient ou les pétrissaient vivants dans des couches de terrain, pour les convertir ensuite en pierre avec ces mêmes couches, à mesure que l'humidité s'en évaporait ou que la chaleur s'en évapourait.

Tandis que ces animaux terrestres ou amphibies suivaient leurs instincts, vivait dans les eaux, sur les lits de ces mers ou de ces lacs, tout un autre monde grouillant qui s'ébattait en animant les liquides abîmes, des dauphins, des vaches marines, des crustacés, des mollusques innombrables, aux formes perdues depuis, et pour nous surprenantes, aux mouvements inconnus, aux évolutions inimaginables; ils évoluaient librement à la surface, ou bien s'esquivaient dans les fonds, entre des forêts de plantes aquatiques, variées elles aussi, à l'infini, et qui, par de nouvelles convulsions du globe, se sont trouvées ensevelies et hermétiquement pressées entre des sédiments divers, pour être, selon leur linéaire et suivant les époques, converties en charbon, houille ou bien tourbe.

Passons, si vous le voulez, à d'autres âges, moins éloignés des nôtres, et voyez les sommets émerger davantage, les lacs rétrécir leurs rivages, les vallées se creuser plus profondes, les eaux des fleuves et des rivières s'y chercher leurs lits, les pentes des collines et des montagnes se tapisser de végétation; maintenant, il nous est permis de croire que les rayons du soleil à son lever colorent d'une teinte dorée le Vanil-Noir, le Moléson, et aussi la coupole de la Berra. Mais les eaux n'ont pas encore laissé à découvert la plaine entre Vaulruz et Bulle, entre Riaz et Vuippens, et elles déposent dans leur fond ces terroirs féconds qui fournissent maintenant, près de Vuadens comme en plusieurs autres endroits de la contrée, les prés les plus fertiles. (A suivre.)

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage

(Suite.)

Les montagnes parlent à mon cœur et à mon imagination. Debout sur quelqu'une de ces cimes gruyériennes, laissant les regards errer au-dessus des nombreux tableaux qui se déroulent à la vue, je reste saisi d'une admiration sincère, de respect même pour la puissante et providentielle structure de ces montagnes; sur les hauteurs l'homme devient sérieux, pensif, et tour à tour sa pensée interroge l'avenir des paysages qu'il contemple, ou bien demande au passé de lui révéler quelques-unes des phases qu'a subies cette nature aujourd'hui si souriante. Les témoins nombreux et divers des temps immémoriaux, ces déchirures, ces crevassees, ces vallées, ces gisements, ces pétrifications, ces carbonisations souterraines, ils racontent à leur manière leurs annales lointaines; c'est là une langue morte, mais comme d'autres langues mortes, elle est pourtant bien vivante pour ceux qui se donnent la peine d'apprendre à la lire.

Fasciné par ces souvenirs de la nature, le voyageur, dominant d'un site élevé la terre accidentée qui soulève ses vagues autour de lui, songe aux époques où elle était ensevelie sous

francs qui avaient été prononcées contre la commune sont levés.

— Le Conseil fédéral a introduit des modifications aux articles 5 et 9 de l'arrêté concernant l'amélioration de la race chevaline, en ce sens que la Confédération accordera un subside de 40 0/0 des frais d'achat de chevaux étrangers, à la condition que les cantons en fassent autant pour des étalons revendus à bas prix aux éleveurs suisses. Une somme de fr. 22,000 sera consacrée à des primes pour les pouliches qui se distingueront par la correction des formes : pour pouliches de 1 à 2 ans, 50 fr., de 2 à 3 ans, 50 fr., de 3 à 4 ans, 150 fr.

Suisses à l'étranger. — La conférence internationale pour la protection des jeunes filles suisses à l'étranger, qui s'est réunie récemment à Neuchâtel, a pris plusieurs décisions importantes. La conférence a adopté, entre autres, un formulaire général, qui sera remis à chaque jeune fille suisse partant pour l'étranger. Arrivée à destination, la jeune fille renverra la lettre au consul suisse dont la résidence est la plus rapprochée de la localité qu'elle habite. On comprend l'utilité de ces « avis » transmis à nos consuls en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Roumanie ou en Russie. Les bureaux de placements seront tenus d'en remettre un exemplaire à toute jeune fille se rendant dans l'un de ces pays.

Épizootie. — Le bulletin de l'état sanitaire du bétail en Suisse constate qu'au 1^{er} février la fièvre aphteuse existait dans 61 étables, soit une diminution de 14 sur le mois précédent. Ces 61 étables se répartissent dans onze cantons. Tessin marche de beaucoup en tête de la liste avec 26 étables contaminées.

Parmi les cantons indemnes sont Valais, Fribourg, Neuchâtel, Genève, Vaud a une étable contaminée.

La péripneumonie s'est déclarée dans un seul canton (St-Gall) et cela dans une seule étable.

Cette étable infectée de la péripneumonie contagieuse à Schmerikon, contenait sept pièces de bétail ; par l'abattage, la maladie a été constatée d'une manière indubitable chez un animal, tandis que les six autres pièces ont été trouvées saines. L'origine de l'épizootie n'a pu être établie jusqu'ici.

Frontière. — Une brave femme débarquait par le bateau de Romanshorn à Lindau. Sa démarche embarrassée éveilla les soupçons des gens du fisc. On la conduisit au cabinet de toilette et là on sortit 36 kilog. de café ajustés sous les bras, devant la poitrine et ailleurs. Outre son café qui reste au fisc, elle paiera 70 marcs d'amende.

Finances. — On assure que le Bankverein de Bâle a réalisé en 1884 un bénéfice net de 1,100,000 francs. Les actions, qui avaient monté autrefois jusqu'à 1000 fr., étaient redescendues à 600. Le dividende sera de 8 %.

Ce serait, dit-on, la Caisse hypothécaire de Soleure qui aurait gagné la prime de 80,000 fr. de l'emprunt genevois.

Berne. — Mercredi dernier, pour le plus grand plaisir de nombreux spectateurs de la ville fédérale, 1,600 litres de vin frelaté avec de la fuchsine ont été purifiés par un bain froid dans le Statbach, qui se charge d'expédier à leur place — dans l'Aar — les drogues de cette espèce. Ce vin avait été livré à Berne par une maison bâloise.

— Le directeur de police, M. de Wattenwyl, a inspecté les souterrains du palais fédéral et arrêté les changements à faire aux ouvertures pour empêcher toute éfraction. Ces changements seront immédiatement exécutés.

— M. Klening, directeur de l'école d'agriculture de la Rütli, a reçu, par l'entremise du Conseil fédéral, un appel du gouvernement chilien, auquel il paraît vouloir répondre favorablement. Plusieurs maîtres de l'établissement, qui ont reçu également des offres très avantageuses, partiraient avec lui pour la République américaine.

Uri. — Feu le conseiller Charles Müller-Jauch a légué 1000 fr. à la société de secours mutuels d'Altorf, 1500 fr. à la bourse des pauvres de cette même localité, et 6000 fr. à l'hôpital cantonal.

Schwytz. — On annonce que le roi de Prusse a envoyé à l'abbé Oberholzer, au couvent d'Einsiedeln, la croix d'honneur de première classe de l'ordre de la maison des Hohenzollern.

Lucerne. — Un terrible accident est arrivé dimanche à trois jeunes gens qui patinaient sur le lac

de Baldegg. A 300 mètres environ de la rive, en face du village de Staffligen, la glace se rompit sous leurs pieds et tous trois disparurent sous l'eau. Un réussit à se maintenir à la surface jusqu'au moment où des secours arrivèrent ; les autres n'ont jamais reparu. Cet accident a causé une vive émotion dans toute la contrée.

Soleure. — La rougeole sévit dans tous les villages des environs d'Olten, à Starrkirch, à Dullihen, à Trimbach. Les écoles sont fermées.

— M. le chanoine Fiala, le nouvel évêque de Bâle, vient de notifier sa nomination au gouvernement du canton de Soleure, en sa qualité de Vorort des Etats diocésains. M. Fiala fait appel à la bienveillance et à l'appui des gouvernements intéressés, considérant comme une lourde charge, pour un vieillard, la mission de rétablir la paix et l'entente qui ont si longtemps fait défaut.

— Le 6 courant est décédé, à Soleure, à l'âge de 68 ans, M. le comte Théodore Scherrer-Boccard, président de la Société du Pius-Verein suisse. C'était un érudit, un homme vertueux dans toute la bonne acception du mot, ayant la passion de tout ce qui est grand et juste. C'est une perte regrettable et difficile à réparer.

Bâle-Ville. — On signale de cette ville la présence d'une véritable bande de brigands qui exploitent les environs de Bâle, et posent aux victimes la question traditionnelle : la bourse ou la vie. La gendarmerie est naturellement sur les dents.

St-Gall. — Un incendie qui a dévoré plusieurs maisons a éclaté à Archen, il y a quelques jours. Il a pris naissance dans un fenil, par suite de la chute d'une lanterne. Si le vent eût soufflé d'un autre côté, le village entier serait devenu la proie des flammes.

— Le peuple saint-gallois a rejeté à une forte majorité la loi d'impôt qui lui était soumise. Cette loi chargeait outre mesure les petits contribuables ; elle n'exceptait de l'impôt que les fortunes au-dessus de 500 fr., frappait tous les citoyens, pauvres et riches, d'une capitation d'un franc par tête, et, pour donner le change, établissait un impôt progressif dérisoire qui atteignait le 1 1/2 du taux de la plus basse catégorie, s'arrêtait au million et ne devait pas, au dire de la *Zürcher Post*, rapporter plus de 20,000 fr. au total. Bien que la loi établit l'inventaire au décès, on ne peut que se féliciter de son rejet. Les petits contribuables n'entendent plus se laisser tailler à merci.

Grisons. — Les étrangers en séjour à Davos avaient organisé pour le 27 janvier des courses en traîneau. Le premier prix, du montant de 100 francs, a été remporté par un Anglais.

Argovie. — La commune de Möhlin vient de confirmer pour une nouvelle période de six années M. François Müller, âgé de plus de 80 ans, instituteur dans la même commune depuis 58 ans.

Thurgovie. — Le petit village de Horn fut récemment visité par un apôtre du mormonisme. Après avoir donné une première conférence, l'évangéliste du Lac salé reçut la visite de la jeunesse de l'endroit, qui organisa en sa faveur un charivari tel qu'on n'avait jamais entendu dans le paisible village. Le saint homme disparut pendant la nuit.

Vaud. — Une catastrophe inattendue vient de frapper la ville de Morges, dit la *Feuille d'Avis de Lausanne* : M. X., gérant de rentiers, a déposé son bilan. La faillite est imminente. On assure que le déficit s'élève à 500,000 fr. environ. C'est une somme énorme si l'on songe que ce sont principalement de petits rentiers et le petit commerce qui sont atteints par la catastrophe. C'est la ruine pour la plupart d'entre eux.

Une dame domiciliée à Aubonne, qui avait placé toutes ses économies (une quinzaine de mille francs) chez M. X., est devenue folle en apprenant la débâcle. Un agriculteur de Vuillerens est engagé pour une trentaine de mille francs, fruits de ses économies.

La nouvelle a causé une vive émotion à Morges et à La Côte. M. X., qui est un vieillard de 80 ans, jouissait de l'estime et de la considération générales. On ne connaît rien des circonstances qui ont amené sa ruine.

Agents d'affaires. — L'agent d'affaires Favre, à Montreux, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'escroquerie.

L'agent d'affaires Gervais, à Nyon, est en fuite. Il est inculpé d'abus de confiance.

— Un grave accident est arrivé dimanche, à 1 h., au-dessus d'Aigle, dans la partie neuve de la route des Ormonts, à l'endroit appelé « les petits rochers. »

Un éboulement s'étant produit il y a quelques jours, 4 hommes étaient occupés à faire tomber

quelques cailloux restés suspendus au-dessus de la route.

Une seconde avant le passage de la poste du Sépey à Aigle, un grand éboulement s'est produit. Des quatre ouvriers deux ont été tués, Knebel et Clavel, de Fontaney, tous deux pères de nombreuses familles. Les deux autres ouvriers, Clavel fils et Favre, du Sépey, s'en tirent avec des blessures sans gravité.

Neuchâtel. — La Fédération agricole neuchâteloise, à laquelle ont adhéré 1700 sociétaires, s'est constituée jeudi, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel. L'assemblée après avoir nommé son comité l'a chargé de se mettre sur les rangs pour obtenir la prochaine exposition suisse d'agriculture, projetée pour 1886.

CANTON DE FRIBOURG

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg
AU GRAND CONSEIL.

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

En exécution de votre décret du 31 novembre 1884, concernant la révision de l'art. 76 de la constitution cantonale, nous avons, par arrêté du 26 décembre 1884, convoqué les électeurs sur le dimanche 25 janvier dernier, à l'effet de se prononcer sur la demande de révision formulée en mai 1884 par pétition signée de 10,777 citoyens actifs, ce en conformité des dispositions de l'art. 79 de dite constitution.

Aucun incident digne de remarque ne s'est produit dans le cours de cette votation. Le calme le plus parfait n'a cessé de régner sur toute l'étendue du canton, pendant la période qui a précédé la votation et le jour même de la réunion des électeurs.

Par arrêté du 27 janvier, distribué le 31 janvier, nous avons porté à la connaissance du public le résultat matériel de la votation et fixé, conformément à l'art. 51 de la loi électorale, un délai de six jours à dater de celui de la publication, afin de permettre le dépôt des réclamations qui auraient pu s'élever contre la validité du résultat de la votation. Aucune réclamation n'est parvenue.

En conséquence, il résulte du procès-verbal général de dite votation que 27,497 citoyens actifs figureraient sur les registres électoraux des diverses communes du canton au 25 janvier dernier, majorité absolue 13,749 ; que 9398 citoyens seulement ont pris part à la votation ; qu'il y a eu 205 billets nuls ou blancs ; enfin, que 8,118 citoyens ont répondu affirmativement à la question posée, et 1,075 négativement.

Dès lors, aux termes de l'art. 79 de la constitution cantonale, dernier alinéa, la majorité absolue des citoyens actifs du canton de Fribourg ne s'étant pas prononcée pour l'affirmative, il n'y a pas lieu de procéder à la révision demandée de l'art. 76. C'est ce que nous avons l'honneur de vous proposer de déclarer par décret spécial dont suit le projet.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, l'assurance de notre considération distinguée.

Fribourg, le 10 février 1885.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Président,

Sig. : ALPH. THÉRAULAZ.

Le Chancelier,

Sig. : LOUIS BOURGKNECHT.

PROJET DE DÉCRET

concernant la révision de l'art. 76 de la Constitution cantonale.

Le Grand Conseil du canton de Fribourg,

Vu les procès-verbaux de la votation populaire du 25 janvier 1885, concernant la révision de l'art. 76 de la Constitution cantonale demandée dans le but d'attribuer la nomination des syndics aux assemblées communales et qui a donné les résultats suivants : (Suit le tableau du résultat de la votation par commune avec récapitulation par district.)

Vu la publication des résultats de dite votation opérée par arrêté du 27 janvier 1885 ;

Vu l'art. 79 de la Constitution ;

CONSIDÉRANT :

Qu'aucune réclamation n'est intervenue à l'encontre des opérations électorales dans le délai prévu par l'arrêté précité du 27 janvier 1885 ;

Qu'aux termes de l'art. 79 de la Constitution, « la question de savoir si la constitution doit être « révisée est soumise à la votation du peuple, et si

« la majorité
« l'affirmati
« formés ét
« Constituti
Que le no
registres éle
ascendait au
Que la m
de 13,749 ;
Que le no
noncés pou
8,118, inféri
de la majori
sion n'a pas
précité ;
Sur la pro

ART. 1. I
mande de ré
mulée par
Mai 1884.

ART. 2. L
mulgation d
Donné en

L'interpré
sera naturel

C'est le c
aura un peti
ne pas tour
neur de notr

Ne vous r
bins de la sy
cuire.

Ils ont h

On lit da
à l'art. 19,
ne peut pre
souverainem
membre d'un
dre part à u
possible, le p

Or, voici
dispositions

Vers la fi
veye fut dé
taire des ob
son, sa fem
tionnés dans
précédent. I
voqués par
à l'unanimit
procès-verba
liquidateur
pona.

Concurren
git entre une
cutant. La m
somme de 1
mobiliers de
sent dans la
action qu'ell

Le présid
jugea la cau
à la maison
tune mobiliè
nue, servirai
damna la de
des avocats
liquidateur,
çon qu'il aur

Or, il se
en question
mois déjà, d
ancier perda

Il avait a
femme du dis
rien, devaien
de défaut co

Le magistr
héroïque délé
pona, moder
ment de la V
Gageons c
nous, pour c
nous condam

La liberté

Les faits
l'occasion de
sont telleme

« la majorité des citoyens actifs se prononce pour l'affirmative, il est procédé à la révision dans les formes établies par les art. 80, 81 et 82 de la Constitution. »

Que le nombre des citoyens actifs inscrits dans les registres électoraux, à la date du 25 janvier dernier, ascendait au chiffre de 27,497 ;

Que la majorité absolue des citoyens actifs était de 13,749 ;

Que le nombre des citoyens actifs qui se sont prononcés pour l'affirmative ascendait au chiffre de 8,118, inférieur par conséquent de 5,631 voix à celui de la majorité absolue ci-dessus, la demande de révision n'a pas obtenu la majorité requise par l'art. 79 précité ;

Sur la proposition du Conseil d'Etat ;

DÉCRÈTE :

ART. 1. Il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de révision de l'art. 76 de la Constitution formulée par pétition adressée au Grand Conseil en Mai 1884.

ART. 2. Le Conseil d'Etat est chargé de la promulgation du présent décret.

Donné en Grand Conseil, à Fribourg, le (Communiqué.)

L'interprétation que propose le Conseil d'Etat sera naturellement adoptée par le grand Conseil.

C'est le couronnement de la farce. Seulement il y aura un petit épilogue à Berne qui pourrait très-bien ne pas tourner complètement à la gloire et à l'honneur de notre excellent gouvernement.

Ne vous réjouissez pas trop tôt, messieurs les rabbins de la synagogue du n° 13 : il pourrait vous en cuire.

Ils ont heureusement le monopole de la vérité intégrale.

On lit dans notre loi sur l'organisation judiciaire, à l'art. 19, « un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ne peut prendre part à une décision, s'il y est personnellement intéressé », et à l'art. 21, « lorsqu'un membre d'une autorité judiciaire est empêché de prendre part à une affaire, il doit en avertir, aussitôt que possible, le président du corps auquel il appartient. »

Or, voici un exemple touchant de respect de ces dispositions légales :

Vers la fin de l'année 1883, un paysan de la Veveyse fut déclaré en faillite. Lors de la prise d'inventaire des objets mobiliers qui garnissaient la maison, sa femme revendiqua la propriété de ceux mentionnés dans une reconnaissance régulière du 13 mai précédent. Le 16 janvier 1884, les créanciers, convoqués par la voie de la Feuille officielle, décidèrent à l'unanimité de respecter cette reconnaissance. Le procès-verbal de cette assemblée est signé par le juge liquidateur Martin Perrin et le greffier Jos. Philipona.

Concurremment avec ces opérations un procès surgit entre une maison de Schwytz et la femme du discontant. La maison, créancière de ce dernier pour une somme de 105 francs, demandait que tous les biens mobiliers de la femme (environ 2500 francs) entrassent dans la masse active. La femme résistait à cette action qu'elle qualifiait d'inique et d'absurde.

Le président, juge liquidateur de la discussion, jugea la cause le 6 octobre. Il donna gain de cause à la maison schwytzoise, prononça que toute la fortune mobilière de la femme, quoique dûment reconnue, servirait à payer les dettes du mari et condamna la défenderesse aux frais. Ni l'un ni l'autre des avocats n'eut la pensée de récuser le dit juge liquidateur, parce qu'il n'eut pas l'ombre d'un soupçon qu'il aurait été en droit de le faire.

Or, il se vérifia plus tard que le juge liquidateur en question figurait personnellement, depuis trois mois déjà, dans le rôle de la discussion comme créancier perdant, pour la somme de 407 fr. 62 ct.

Il avait ainsi jugé et prononcé que les biens de la femme du discontant, laquelle ne lui devait absolument rien, devaient servir à le payer lui-même de son acte de défaut contre le mari.

Le magistrat qui a donné cette preuve d'exquise et héroïque délicatesse, n'est autre que M. Joseph Philipona, moderne président du tribunal de l'arrondissement de la Veveyse.

Gageons que, si M. Philipona porte plainte contre nous, pour calomnie, les sages de la tour à Boyer nous condamneront à l'amende pour injure !

La liberté du vote dans le canton de Fribourg.

(Suite.)

Les faits d'intimidation et de pression officielles à l'occasion des votations dans le canton de Fribourg sont tellement habituels et patents qu'il serait im-

possible de les relever tous. C'est exactement la candidature officielle du second empire français que les sous-sensuels ont inoculée chez nous.

Partout l'officialité a entravé la libre expression du suffrage.

A Pont-la-Ville, M. le Curé est venu inspecter le local du vote et s'assurer que personne n'osait s'approcher de l'urne.

M. le Curé de Vuisternens-devant-Romont a aussi dans son sermon traité de frang-maçons ceux qui oseraient aller voter *oui*.

M. le syndic de Grandvillard traitait de *gorcets* (petits cochons) tous ceux qui allaient voter *oui*, au point qu'un électeur a dû lui répondre : « tu en es donc un gros, toi qui ne vas pas pousser le cri des petits. »

On nous a affirmé que les quatre conseillers communaux tépelets de Gruyères auraient d'autorité chargé le forestier communal de travailler à empêcher la fréquentation du scrutin. (A suivre.)

Il arrive quelquefois que des journaux du canton reproduisent des articles de la *Gruyère*.

Il leur est sans doute loisible de prendre dans nos colonnes les extraits qui peuvent les intéresser ; mais nous leur demandons de ne pas tronquer ou écarter nos appréciations lorsqu'ils veulent les livrer à leurs lecteurs.

Le Grand Conseil est convoqué sur le 23 février prochain.

GRUYÈRE

Semences de jardin.

Les personnes qui désirent se procurer des semences de jardin des maisons Vilmorin à Paris et Fröbel à Zurich, sont avisées que des catalogues déposent au bureau de la *Gruyère* jusqu'à jeudi 19 courant. Les commandes qui seront inscrites, seront expédiées ensemble samedi 21 février.

Garde à vous !

Tout tépelet peut vous condamner à la maison de force. Preuve en est que deux libertards, qui ne sont pas juges du tout, ont fonctionné comme tels pour trancher le cas de la lessive Duvillard contre nous. Il y aura quand même de quoi rire !

ÉTRANGER

Espagne. — Des dépêches de Barcelone annoncent qu'on vient d'arrêter dans cette ville une bande de faussaires qui fabriquaient des billets de la banque d'Espagne.

— On signale dans le midi de la péninsule des tempêtes et des inondations. Plusieurs lignes ferrées sont coupées par les crues du Tage et du Guadalquivir. Les communications télégraphiques sont interrompues.

Angleterre. — Le gouvernement a décidé d'organiser un corps spécial de police secrète chargé de surveiller l'intérieur des monuments publics de Londres. 50 hommes connaissant parfaitement les fenians irlandais seront pris dans la police d'Irlande pour faire partie de ce corps.

— Treize bataillons d'infanterie et le premier régiment de cavalerie ont reçu l'ordre de partir pour l'Egypte.

Egypte. — Le *Daily News* dit que le bruit court que 2,000 hommes auraient été massacrés à Khartoum.

Une grande agitation règne dans toute l'Egypte ; des renforts anglais sont considérés comme nécessaires au Caire, à Alexandrie, à Suez et à Port-Saïd.

Tous les journaux anglais déclarent qu'une reculade est impossible, qu'il faut sauver ou venger Gordon. Reculer serait un déshonneur pour l'Angleterre ; cela ébranlerait l'empire des Indes. Tous demandent l'envoi à Souakim de troupes des Indes, avec la mission de marcher sur Berber.

Le ministre de la guerre a télégraphié à Woolwich de préparer trente jours de rations pour 8000 hommes.

— Des négociations se poursuivent en ce moment entre les cabinets de Londres et de Rome. On croit qu'elles ont pour but un accord dont voici la substance : Outre qu'elle fera la police de cette grande étendue de côte (environ 150 milles), l'Italie se chargera d'envoyer à Souakim un corps de troupes de 12,000 hommes qui opérera de concert avec les Anglais contre les insurgés du Soudan. En échange,

elle recevra des compensations territoriales dans la mer Rouge et le bassin du Haut-Nil. L'Angleterre s'engagera en outre à appuyer l'expansion coloniale de l'Italie le long de la côte orientale de l'Afrique et peut-être la prise de possession de la Tripolitaine.

— L'occupation de Massouah par les Italiens cause une agitation considérable dans les cercles officiels de Constantinople.

La Porte a envoyé une nouvelle note au gouvernement italien.

L'irritation produite est encore augmentée par la nouvelle que les Français voudraient couper Sheik-Saïd, sur la mer Rouge.

La flotte turque a reçu l'ordre de se tenir prête à prendre la mer dans le courant du mois.

On croit que sa destination serait la mer Rouge. Les rapports sont extrêmement tendus entre la Turquie et l'Italie.

— *Korti.* — Le colonel Wilson, le général Stewart et le colonel Wortley, arrivant de Guba après un voyage de quatre jours, ont apporté des nouvelles de l'expédition contre Khartoum.

Le général Gordon serait mort le 4 février. Il a été, dit-on, poignardé comme il sortait de la maison du gouvernement lors de la prise de Khartoum.

VARIÉTÉS

Connaissances utiles.

Vous vous rappellerez, lecteurs, d'une petite notice que nous avons donnée l'année passée sur le profit que l'on pourrait retirer chez nous de la culture de la bourdaine ou du nerpun (en patois la *pouta*).

Dernièrement, à la Société nationale d'agriculture de France, M. Bouquet de la Grye s'est occupé de la même question. Il a fait une intéressante communication sur des essais qu'il a entrepris depuis deux ans sur la multiplication du bois de bourdaine, arbuste qui fournit, comme on le sait, la meilleure qualité de charbon employé à la fabrication de la poudre fine. M. de la Grye rappelle que cet arbrisseau croît spontanément dans les jeunes massifs et disparaît lorsque ceux-ci atteignent une dizaine d'années comme la plupart des *bois morts*, du reste ; il faut, de plus, à cette essence, un terrain humide, presque marécageux. Il résulte de tout ceci que ce produit est payé cher par l'administration des poudres, car il faut encore, dans les conditions actuelles, le ramasser brin à brin dans les jeunes massifs.

La bourdaine se reproduit de boutures et aussi de graines qu'elle donne abondamment chaque année.

M. de la Grye a semé des graines dans un terrain de nature analogue à celui dont il a été parlé tout à l'heure ; il y a deux ans seulement, avons-nous dit aussi, mais les apparences sont assez encourageantes déjà pour qu'il n'hésite pas à conseiller la culture de la bourdaine de préférence à celle de l'osier, que l'on cultive généralement dans les sols trop humides pour les bois durs, et dans deux ou trois ans, M. de la Grye espère fournir à l'administration des poudres le produit d'un hectare de cette culture.

Bibliographie.

Manuel d'arboriculture pratique pour les arbres fruitiers en plein vent, par A. Junod, horticulteur à Grandson, Lausanne, F. Payot, libraire-éditeur. — Prix : 1 franc.

Voici le moment où les propriétaires des jardins et des vergers s'occupent du nettoyage et de la taille de leurs arbres fruitiers. Pour ceux qui le peuvent, nous ne saurions trop les engager à suivre eux-mêmes leurs arbres et à les élever en pépinière.

Dans ce but, nous recommandons aux amateurs peu au courant des questions d'arboriculture la lecture du petit ouvrage que nous annonçons plus haut.

L'auteur insiste sur l'avantage qu'il y a pour les agriculteurs et les propriétaires d'élever eux-mêmes leurs arbres fruitiers et de se faire une petite pépinière. Il indique comment on doit ameubler le sol, semer les arbres, les repiquer, les arracher, et enfin il donne des renseignements très utiles sur les différentes manières de greffer les sauvageons et de les élever en arbres. Il parle ensuite du verger, puis de la taille et de l'entretien des arbres dans les jardins fruitiers et donne la liste des meilleures variétés de fruits à cultiver.

Espérons que ce modeste ouvrage rendra d'utiles services à l'horticulture dans notre pays et qu'il permettra à un grand nombre de personnes d'améliorer leurs jardins fruitiers.

SOCIÉTÉ DES CARABINIERS DE BULLE.
Lundi 16 Février
 de 1 heure à 5 heures de l'après-midi
Tir à la volaille.
 Invitation cordiale.
 1298] LE COMITÉ.

CERCLE DES ARTS ET MÉTIERS à BULLE.
 Les membres du Cercle des Arts et Métiers sont convoqué sur le dimanche **22 février**, à 2 heures, au local de la Société, pour :
 1° Réceptions ;
 2° Reddition des comptes ;
 3° Choix du concierge.
 Par ordre :
 1291] LE SECRÉTAIRE.

Carnaval HOTEL DES ALPES
 Dimanche, Lundi et Mardi
DANSE.

On trouvera à l'Hôtel des Alpes (chambre n° 3) un **immense choix de costumes à louer, barbes, loupes**, etc. etc.
 Junor Chaumontet, Costumier, de Lausanne.
 1295]

Chez Pierre Michel à BULLE
 A L'OCCASION DU CARÊME :
Morue, Stockfish, Godfish, Harengs, Sardines et autres Conserves. [1305
LÉGUMES SECS.

Halle de Vins d'Espagne
CAFÉ DU COMMERCE
 ancien Café Python, à Bulle.

Le soussigné recommande ses excellents **vins et liqueurs** du pays et de l'étranger qu'il peut, ensuite d'achats avantageux de fournisseurs de premier ordre, céder à des prix très-réduits.

Je rends attentif les aubergistes et les particuliers sur cette occasion et surtout sur mes **bons vins d'Espagne**. Je tiens en tout temps des échantillons à disposition. Les commandes sont rapidement et consciencieusement exécutées.
 1306] FRANCISCO MORET.

MONT D'OR
 à fr. 1.40 le kilo,
 à l'Hôtel de l'Union, Bulle.

ATELIER ET MAGASIN DE MEUBLES.

Fabrique de meubles en tout genre, réparation de canapés, sommiers et matelas. Je me charge de tous les travaux concernant la menuiserie. Ouvrages soignés, prix modérés.
 1299] **J. BAUDÈRE, Ebéniste.**

Placements hypothécaires
 au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au
 1216] **Notaire Favre, Bulle.**

Demande d'Associé.
 L'inventeur fribourgeois d'une machine, inconnue à ce jour, marchant sans force motrice quelconque, pouvant s'utiliser pour faire mouvoir toute espèce d'usine ou de machine, demande un associé pouvant disposer de 1500 à 5000 francs.
 S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [1300

POUR PEU DE JOURS SEULEMENT
Place devant l'Hôtel du Cheval-Blanc à Bulle
LE

Grand Théâtre Mécanique et Pittoresque

qui est exposé à Bulle, vous offre les choses les plus nouvelles et les plus pittoresques de notre époque avec un mécanisme extraordinaire.

TELS QUE :
Grands voyages ramanesques en Amérique et dans les régions glaciales. — Vue centrale de Jérusalem et Bethléem en Palestine au temps du Christ. — La passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. etc.

DEUXIÈME PARTIE.
Les quatre artistes musiciens, les 12 oiseaux mécaniques chanteurs, le plus grand chef-d'œuvre de notre époque.

Le tout se mouvant par des procédés mécaniques.
 Cette grande exposition ayant été favorablement accueillie dans les différentes grandes villes de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, le soussigné vous prie de bien vouloir l'honorer de votre visite.

Le Directeur : **Pierre Böhme.**
PRIX D'ENTRÉE : Adultes 40 ct., Enfants 20 ct.

A LOUER.

La commune de Bulle offre à louer, pour y entrer de suite, **le 2^m étage de la maison dite des Chanoines**, avec droit au galetas, à la cave, au bucher, etc. Prendre connaissance des conditions au bureau communal.
 1240] **SECRETARIAT COMMUNAL.**

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG.

Nous avons l'honneur de faire connaître qu'en suite de décision du Conseil de surveillance, en date de 27 janvier 1885, le remboursement **des cédules 4 1/4 %, série C**, émises en 1881, est **dénoncé pour le 1^{er} août 1885**, date dès laquelle l'intérêt afférent à ces titres cessera de courir.

Nous offrons la conversion de ces titres en nouvelles cédules à quatre pour cent, d'intérêt annuel, munies de cinq coupons d'intérêt, capital non exigible avant le terme de cinq ans, dès la date du titre.

Les porteurs de cédules consentant la conversion sus-indiquée sont priés de produire leurs titres aux bureaux de la caisse pour y être estampillés et pour y signer la formule de conversion d'ici au 31 mars prochain. Un nouvel avis indiquera la date dans laquelle les cédules estampillées pourront être échangées contre les nouveaux titres.

Il sera bonifié au porteur le prorata couru dès la dernière échéance d'intérêt jusqu'au 1^{er} août 1885 au taux de 4 1/4 %. Les cédules présentées au remboursement et à l'échange devront être accompagnées des coupons d'intérêt non acquittés ; la caisse retiendra sur le capital la valeur des coupons qui ne seraient pas représentés.

La décision du 17 septembre 1884 concernant la conversion des cédules de la série B est modifiée en ce sens que les nouvelles cédules à émettre en échange de ces titres seront aussi faites pour un terme de cinq ans et non exigibles avant ce délai.

Les autorités pupillaires et les agents de personnes morales sont spécialement rendus attentifs à la présente publication.
 Fribourg, le 27 janvier 1885.

Caisse hypothécaire du canton de Fribourg.
 Le Directeur : **L. MULLER.**

1293] (H 150 F)

La Filature de chanvre, de lin et d'étoupes à Hirschthal

Station de chemin de fer : **ENTFELDEN, Argovie**
 primée aux divers concours agricoles, se recommande aux agriculteurs pour broyer, peigner et filer à façon et pour écrémer le fil à des prix réduits. La filasse est filée dans toute sa longueur. Services consciencieux, fils réguliers et forts.

Schindler & Fricker.
DÉPOT chez : J. B. Strago, nég., à Bulle ; M^{me} Rossier-Pernet à Romont ; Rossier, gare Palézieux. [1112
Envoyer les matières en gare d'Entfalden, près Aarau, comme par le passé.

!! Plus de Cheveux gris !!
 par le **BROWN'S CAPILLAIRE** à fr. 2. 75 le flacon.

Assortiment complet de **cravates**, depuis 20 ct. la pièce.
Parfumerie, savonnerie, broserie, peignes en tous genres.
Spécialités les plus renommées.

Poudre dentifrice du Tonkin à 25 ct. la boîte.
3 fr. de façon pour faire une natte avec des cheveux coupés ou tombés.

Grand choix de NATTES depuis fr. 4. 50.
Achat de cheveux.

Aimé Margot,
 Coiffeur - Parfumeur,
 Maison de Madame Placide Moura, à Bulle.
 1122]

M^{me} Geneviève Baudin
 d'Autavaux, vient de s'établir comme **blanchisseuse et dégraisseuse d'habits**, à la maison de M. Léon SEYDOUX, à Bulle.

Elle se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle s'efforcera de satisfaire par un travail soigné à des prix modérés. [1289

MAGASIN A LOUER.

A louer, pour y entrer au 1^{er} Août 1885, un beau et grand magasin avec un appartement au premier étage, au centre de la ville de Bulle, avec une sortie sur les deux principales rues.

Pour les conditions et voir les locaux s'adresser au notaire FAVRE à BULLE.

C. BROILLET

Médecin-Chirurg.-Dentiste à Fribourg, sera à Bulle (*Hôtel des Alpes*) tous les seconds et derniers jeudis de chaque mois. (O F 157) [1250

Placements hypothécaires.

Je procure sur hypothèques des fonds à 4 1/4, 4 1/2, 4 3/4 et 5 %.
 1296] **ANDREY, Notaire.**

FARINE MONNEY

pour l'élevage et l'engrais des veaux, poulains et jeunes porcs.
 Alex. MONNEY, FRIBOURG (Suisse)

DÉPÔTS :

Bulle : *Eugène Weber*, camionneur.
 Fribourg : *Ch. Lapp*, droguiste.
 Romont : *J. Corboz*, buffet de la gare.
 Berne : *Carl Haaf*, nég., rue du Marché.

La Farine Monney revient à 80 cent. le kilo. Il en faut 1/2 kilo pour 10 litres d'eau. [1308

A remettre

desuite, le magasin de **tissus des Quatre Saisons.**

Depuis ce jour jusqu'à la remise, toutes marchandises seront vendues au prix de facture et même au dessous.
 1253] **Esther Dalloz.**

Huile américaine,

la meilleure pour machines à coudre, en flacons et par décilitres, chez [1302
M^{me} Brunisholz à BULLE.

A LOUER

un **magasin** au centre du village d'Avry. — S'adresser à **M. Moullet**, Greffier au dit lieu. [1301

On demande à acheter de jeunes poiriers sauvages. — S'adresser en indiquant la dimension à **Ls. Enning, à Renens** près Lausanne.

IMPORTANT.

Conservez vos dents naturelles et faites remplacer celles qui sont perdues, si vous voulez jouir d'une bonne santé. [1271

CONSULTATIONS GRATUITES

en s'adressant à **M. F. Bugnon**, Chirurg.-Dentiste, à Fribourg, lequel se rendra à Bulle, Hôtel de l'Union, tous les jours de foire.

MISES PUBLIQUES

Le premier Lundi du mois de Mars prochain (1885), à 1 heure précise après-midi, il sera exposé en vente par voie de mise publique à de favorables conditions, la magnifique propriété ci-après désignée. Elle est avantageusement située au centre du village d'Avry-devant-Pont, d'où l'on jouit d'une vue admirable. Dans cette localité, qui est le chef-lieu d'une paroisse très populeuse, se trouvent les bureaux de la poste et du télégraphe. Cette propriété, à laquelle est attaché un droit perpétuel d'auberge, sous l'enseigne du *Lion-d'Or*, comprend : 1° Un beau et vaste bâtiment neuf, ayant 3 caves, dont 2 voutées, 3 belles cuisines, 15 chambres spacieuses, un galetas de 225 mètres carrés, etc. 2° Une grange de construction remarquable. 3° 24 ares (2/3 de pose) d'excellent terrain, formant les jardins et vergers attenants aux bâtiments. La mise aura lieu par lots dont la division sera indiquée aux amateurs. L'enchère se tiendra en dite auberge. (H 783 F)

S'adresser à **Alph. LIARD** ou à **Ch. MOULLET**, au dit Avry. [1158

Imprimerie de la Gruyère. Gérant : **Ch. Morel**



PRIX DE LA...
 Pour la Suisse :
 Pour l'Etranger :
 Prix du Nu...
 On s'abonne à...
 de p...

Le progrès...
 Cela est si v...
 l'homme qui...
 continuer sa...
 loi du bien, é...
 core vrai, ce...
 dere dement...
 de la raison...
 qu'il n'y ait...
 relle des act...
 lure fata. I...

Cette réflé...
 notre excell...
 nées, cette o...
 les apparenc...
 certain que l...
 autres actes...
 ditions tout...

Reprochai...
 et blâmable...
 et protestaie...
 Ils semblent...
 pièce de pud...
 pour cause p...
 tien de l'an...
 gieuses, la si...
 ces pousse...
 seront bien...

N'avons-n...
 vernement f...
 chef se van...
 besogne? E...
 dire la bour...
 des nègres, ...
 laquelle ils s...
 vier ne se so...

FEU

D

Toutefois, c...
 que l'homme...
 avant la péri...
 jamais, que j...
 diées de pilotis...
 comme ceux...
 mes des âges...
 Les dernièr...
 sol qui est auj...
 configuration...
 effet ; car les...
 de l'air et des...
 constants ; pa...
 fendent, et de...
 intervalles plu...
 mule des déca...
 depuis des sié...